



Par hasard en surfant, un article a attiré mon attention... et évidemment avec un titre pareil... il y a de quoi ferrer la poissonne !

Un article de loi serait notre porte-bonheur si toutefois les français en connaissaient l'existence... il s'agirait de l'article *247 du livre des procédures fiscales*

Alors on ne demande qu'à voir et on se rend sur ce site pour plus d'explications ou on cherche soi-même ce texte en question !

Et OUI cet article existe ! Et ceux qui s'y connaissent n'hésite pas s'en servir quand le petit contribuable, lui, se débrouille pour payer !

Pour plus de renseignements et un p'tit résumé c'est ici :

<http://www.yabiladi.com/forum/demandez-fisc-payer-moins-impots-68-3452459.html>

Pour ma part, j'en profite pour les prochains impôts puisque **je connais effectivement un "état de gêne"** ! 🇫🇷

Que la loi est belle parfois ! Tous à vos lettres !